

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service risques et sécurité
Unité prévention des risques

Affaire suivie par : Didier BLAISE
Tél : 02.98.76.51.87
Fax : 02.98.76.51.18
Courriel : didier.blaise@finistere.gouv.fr

Quimper, le 24 JUIN 2016

Le Préfet du Finistère

à

Mesdames et Messieurs les membres des parties
prenantes dans la SLGRI
du TRI de « Quimper - Littoral Sud-Finistère »

OBJET : Mise en œuvre de la directive « Inondations » -
TRI de « Quimper - Littoral du Sud-Finistère ».
Réunion des parties prenantes.

PJ : Arrêté préfectoral listant les parties prenantes.

Les dispositions de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations transposées dans la loi « Grenelle II » se mettent en place en France, sur la période 2010-2016, selon quatre grandes étapes menées à l'échelle de chaque bassin hydrographique.

Les trois premières étapes sont terminées. Elles ont conduit au choix, en fonction de la population et des enjeux économiques impactés, des territoires à risque important d'inondation (TRI), parmi lesquels le secteur de « Quimper - Littoral Sud-Finistère », et à la désignation des parties prenantes dans l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation. Cet arrêté est joint à la présente invitation.

La composition des parties prenantes et du comité de pilotage fait suite aux propositions de la DDTM, des EPCI¹ et des syndicats concernés. Elle a été validée lors de la réunion qui s'est tenue en préfecture du Finistère le 8 juin 2016 avec les présidents des trois EPCI (pour la partie littorale) et le président du Sivalodet (pour la partie fluviale).

Cette démarche d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation et de définition du rôle des uns et des autres fera l'objet d'une première réunion des parties prenantes à laquelle vous êtes convié(e).

.../...

1. Etablissements publics de coopération intercommunale.

Elle se déroulera :

**le mardi 5 juillet 2016 à 14h00
à la préfecture du Finistère (salle Jean Moulin)**

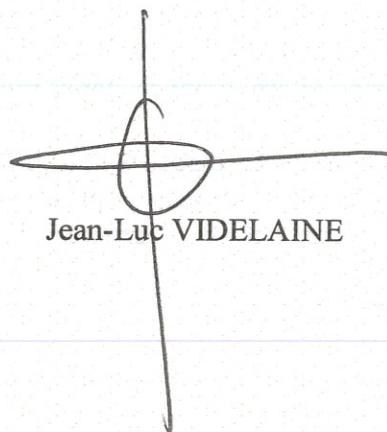
L'ordre du jour sera le suivant :

- ▶ Rappel succinct sur la mise en œuvre de la directive « inondations » et les différentes étapes.
- ▶ Présentation de la démarche d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI), et notamment la méthodologie de travail et le calendrier prévisionnel.

L'objectif de cette réunion de présentation et d'échanges est que chacun d'entre vous appréhende la portée de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation en tant que partie prenante.



Comptant sur votre participation, je vous saurais gré de bien vouloir confirmer votre présence, par message, via l'adresse suivante : ddtm-srs-upr@finistere.gouv.fr



Jean-Luc VIDELAINE